



31 JANVIER 2025
ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

RELEVÉ DE DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE CONSULTEE A DISTANCE

L'Assemblée Générale a été consultée à distance conformément aux dispositions de l'article 26 des statuts de la Ligue Nationale de Basket.

Conformément à l'article 10 des statuts de la LNB, « *Les droits de vote à l'Assemblée Générale sont ainsi répartis :*

- *Chaque club de première division membre de la LNB dispose de deux voix.*
- *Chaque club de seconde division membre de la LNB dispose d'une voix.*
- *Les quatre représentants du Comité Directeur de la FFBB disposent chacun de deux voix.*
- *Le Président, ou son représentant dûment mandaté, de l'organisation la plus représentative des joueurs professionnels dispose de deux voix.*
- *Tous les autres membres de l'Assemblée Générale disposent chacun d'une voix. »*

Ont été consultés par email et via l'outil de vote à distance BALOTILO entre le mercredi 29 janvier et le vendredi 31 janvier 2025 :

MM. les Présidents des Clubs de Betclic ÉLITE et de PRO B ;

Mmes et MM. les Personnalités qualifiées désignées par les organisations syndicales les plus représentatives des clubs, des joueurs et des entraîneurs professionnels ;

Mmes et MM. les Personnalités qualifiées FFBB ;

Mmes et MM. les Représentants de la FFBB ;

M. le Représentant des Entraîneurs des clubs de la LNB (SCB) ;

M. le Représentant des Médecins des Clubs de Betcliv ÉLITE et de PRO B ;

M. le Représentant des Arbitres (SNAB) ;

M. le Représentant des Joueurs Professionnels des clubs de la LNB (SNB) ;

- Ci-après, les représentants de Betcliv ELITE ayant répondu dans les délais impartis :

JL BOURG BASKET

ELAN CHALON

CHOLET BASKET

BCM GRAVELINES-DUNKERQUE

LE MANS SARTHE BASKET

NANTERRE 92

PARIS BASKETBALL

STADE ROCHELAIS BASKET

STRASBOURG IG

Julien DESBOTTES

Vincent BERGERET

Jérôme MERIGNAC

Christian DEVOS

Christophe LE BOUILLE

Frédéric DONNADIEU

David KAHN

Charles KLOBOUKOFF

Christophe LASVIGNE

9 clubs présents ou représentés, soit 18 voix

- Ci-après, les représentants de Pro B ayant répondu dans les délais impartis :

BOULAZAC BASKET DORDOGNE

CAEN BASKET CALVADOS

CHAMPAGNE BASKET

HYERES-TOULON VAR BASKET

ORLEANS LOIRET BASKET

ELAN BEARNAIS PAU-LACQ-ORTHEZ

FOS PROVENCE BASKET

Laurent SERRES

Loïc ADRIAENSSENS

Olivier FACHE

Matthieu PERRYMOND

Olivier ROUET

Guillaume BERBINAU

William RAFFA

7 clubs présents ou représentés, soit 7 voix

- Ci-après, les personnalités qualifiées désignées par les organisations les plus représentatives des clubs, des joueurs et des entraîneurs professionnels ayant répondu dans les délais impartis :

M. AUSSEUR

M. LEMASSON

M. RAIMBAULT

M. ROSENSTIEHL
Mme DOLT

- **Ci-après, les personnalités qualifiées désignées par la FFBB ayant répondu dans les délais impartis :**

M. BERGEAUD

Nombre de personnalités qualifiées présentes à cette Assemblée : **6 soit 6 voix pour les votes.**

- **Ci-après, les Représentants du Comité Directeur de la FFBB à l'Assemblée Générale ayant répondu dans les délais impartis :**

M. SALMON
M. BICHON
M. DIA
Mme NDONGUE

Nombre de membres de la FFBB présents ou représentés à cette Assemblée : **4 soit 8 voix pour les votes.**

- **Ci-après, le représentant des entraîneurs ayant répondu dans les délais impartis :**

Etait présent : **M. RUIZ**

- **Ci-après, le représentant des arbitres ayant répondu dans les délais impartis :**

Etait présent : **M. KERISIT**

Nombre d'autres représentants présents ou représentés à cette Assemblée : **2 soit 2 voix pour les votes.**

Conformément aux statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si les personnes présentes portent la moitié au moins du nombre total de voix.

Les 28 membres ayant répondu à la consultation portaient 41 voix sur 77.

L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

1) Désignation de M. Claude BERGEAUD en tant que Personnalité Qualifiée FFBB siégeant au Comité Directeur de la LNB

La Fédération Française de Basket a désigné lors de son Comité Directeur du 10 janvier 2025, les membres qui siégeront au sein des instances de la LNB que sont l'Assemblée Générale, le Comité Directeur et le Bureau.

Assemblée Générale : Alain SALMON, Emmeline NDONGUE, Pierre-Yves BICHON, Oumar DIA, Antoine RIGAUDEAU (Personnalité Qualifiée), Claude BERGEAUD (Personnalité Qualifiée) et Florent PIETRUS

Comité Directeur : Alain SALMON, Emmeline NDONGUE, Pierre-Yves BICHON et Claude BERGEAUD (Personnalité Qualifiée FFBB)

Bureau : Alain SALMON

L'Assemblée Générale est informée que depuis, la modification des statuts de la LNB, approuvée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 octobre 2023, les statuts prévoient, aux articles 14 et 15 III que la personnalité qualifiée désignée par la FFBB pour siéger au Comité Directeur de la LNB doit être élue par l'Assemblée Générale LNB.

Article 14 – Composition du Comité Directeur

« La LNB est administrée par un Comité Directeur de vingt membres, présidé par le Président de la LNB, titulaires d'une licence en cours de validité délivrée par la FFBB : [...]

- **Une des personnalités qualifiées siégeant à l'Assemblée Générale de la LNB et y ayant été désignées par le Comité Directeur de la FFBB, élue par l'Assemblée Générale sur proposition du Comité Directeur de la FFBB ;**
- [...] »

Article 15. III « S'agissant de l'élection de la personnalité qualifiée sur proposition de la FFBB :

- Si la FFBB propose plusieurs candidats, il est procédé comme indiqué ci-dessus ;
- **Si la FFBB ne propose qu'un seul candidat, il est procédé à un vote pour/contre, le candidat devant obtenir plus de votes « pour » que de votes « contre » pour être élu. S'il obtient plus de votes « contre », la FFBB peut immédiatement proposer un ou plusieurs autres candidats ».**

L'Assemblée Générale est informée que la FFBB propose de désigner M. Claude BERGEAUD en tant que personnalité qualifiée pour siéger au Comité Directeur de la LNB.

Conformément, à l'article 15. III, il est proposé, via un vote électronique à bulletin secret, le vote suivant :

- Vote « pour » la désignation de M. Claude BERGEAUD en tant que personnalité qualifiée FFBB siégeant au Comité Directeur de la LNB

- Vote « contre » la désignation de M. Claude BERGEAUD en tant que personnalité qualifiée siégeant au Comité Directeur de la LNB

Résultat :

Claude BERGEAUD obtient 36 voix et est élu au Comité Directeur en tant que Personnalité Qualifiée FFBB.

Votants : 28 membres

Voix totales : 41

Voix exprimées : 37

Pour : 36 voix

Contre : 1 voix

Claude BERGEAUD est élu à la majorité des votants.



**Le Président
M. Philippe AUSSEUR**



**Le Secrétaire de séance
M. Christian LEMASSON**